



« Primo Logement » Dispositif d'Accession sociale de l'Eurométropole de Metz

Formulaire de demande de subvention

Dossier à envoyer par mail : primologement@eurometropolemetz.eu

1. Identité des accédant(s) à la propriété

Demandeur	Conjoint
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Tél. :	Tél. :
Mail :	Mail :
<u>Adresse actuelle :</u> N° + RUE :	<u>Adresse actuelle :</u> N° + RUE :
CP :	CP :
COMMUNE :	COMMUNE :
Vous êtes locataire : <i>(cochez la bonne case)</i> <input type="checkbox"/> Dans le parc public (HLM) <input type="checkbox"/> Dans le parc privé <input type="checkbox"/> Logé à titre gratuit <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :	Vous êtes locataire : <i>(cochez la bonne case)</i> <input type="checkbox"/> Dans le parc public (HLM) <input type="checkbox"/> Dans le parc privé <input type="checkbox"/> Logé à titre gratuit <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :

Nombre d'enfants à la charge du ménage

Autre personne à charge

2. Renseignements sur le revenu fiscal de référence

(i) Demande entre janvier et juin : revenu N-2 / Demande entre juillet et décembre : revenu N-1

Si déclaration commune ou personne seule :

➤ Revenu du demandeur ou du ménage

	€
	€

➤ Autre revenu du foyer (exemple : ascendant ou descendant)

Si déclaration séparée :

➤ Revenu du demandeur

	€
	€
	€

➤ Revenu du conjoint

➤ Autre revenu du foyer (exemple : ascendant ou descendant)

3. Renseignements sur le bien en cours d'acquisition

Adresse complète	N° + RUE : CP : COMMUNE :
Logement	<input type="checkbox"/> Individuel / <input type="checkbox"/> Collectif <input type="checkbox"/> Ancien / <input type="checkbox"/> Neuf Nom du bailleur social : > _____ ou Nom Opérateur / opération commerciale : > _____ ou Nom du promoteur dans le cas d'une Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) : > _____
Typologie	<input type="checkbox"/> T1 <input type="checkbox"/> T2 <input type="checkbox"/> T3 <input type="checkbox"/> T4 <input type="checkbox"/> T5 <input type="checkbox"/> T6 et +
Surface habitable (en m ²)	m ²
Superficie du terrain (en m ²)	m ²
Niveau de performance énergétique (lettre + kWh)	

4. Plan de financement

Coût du terrain	€	} Total pris en compte pour le calcul du prix plafond
Coût de la construction	€	
ou		
Coût de l'acquisition du logement	€	
Frais d'actes notariés	€	
Autre(s) frais (précisez)	€	
Coût total de l'opération :	€	

Montant du prêt	€
Apport personnel	€
Montant total du financement :	€
<i>Subvention de l'Eurométropole</i>	€

5. Informations complémentaires :

Etude notariale en charge de l'Acte Authentique + contact de la personne en charge de votre dossier	
Banque choisie	

6. Engagement du/des demandeur(s)

- Les bénéficiaires doivent accéder à un prêt immobilier et la demande de subvention auprès de l'Eurométropole de Metz doit être faite impérativement avant la signature du prêt auprès de l'établissement bancaire.
- Les bénéficiaires s'engagent à faire remplir le certificat relatif au plan de financement par l'établissement bancaire, lors du dépôt de la demande de subvention et lors de la demande de versement de celle-ci.
- Les demandeur(s) certifie(nt) être primo-accédant(s) et déclare(nt) que le bien immobilier acquis constituera leur résidence principale à l'issue de la signature de l'acte authentique de vente pendant une période de 5 ans.
- La participation financière de l'Eurométropole est soumise à une clause anti-spéculative mentionnée dans l'article 12 du cahier des charges. Le(s) demandeur(s) s'engage(nt) à informer la collectivité de la revente si elle intervient avant la fin de la période anti-spéculative de 5 ans. Le non-respect de ces dispositions entrainera l'Eurométropole de Metz à demander le remboursement au *pro rata temporis* de l'aide attribuée.
- Certifie(nt) l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente demande.

Date : ___ / ___ / _____

Signature du ou des demandeur(s)
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Rappel : pour être recevable, le dossier de demande de subvention doit être complet, daté, signé et accompagné des pièces justificatives.

Protection des données personnelles : M. Le Président est le responsable des traitements de Metz Métropole. Les informations recueillies par le service logement font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution des aides pour l'accession sociale. Les informations enregistrées sont destinées aux services de Metz Métropole.

La base légale du traitement est le contrat.

Ces données sont conservées 3 ans à compter du versement de la subvention.

Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification, effacement, limitation du traitement, opposition et limitation des informations la concernant, pour motif légitime.

Vous pouvez exercer ces droits, sous réserve de la fourniture d'une pièce justificative d'identité, auprès de Metz Métropole à l'adresse suivante :

METZ METROPOLE - Maison de la Métropole

A l'attention du Délégué à la Protection des Données

1 place du Parlement de Metz - CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1

Téléphone : 03 87 20 10 00 - dpo@metzmetropole.fr